

Sujet : [INTERNET] Contribution à l'enquête publique Réserve Naturelle Nationale de la Seine Champenoise

De : antoine dezutter <

Date : 09/12/2022 16:29

Pour : pref-ep-rnn-seine-champenoise@aube.gouv.fr

Objet : Contribution à l'enquête publique Réserve Naturelle Nationale de la Seine Champenoise

Bonjour,

Concernant le projet de réserve naturelle nationale de la Seine Champenoise, je souhaiterais contribuer à l'enquête publique :

1°) Les contraintes de jouissance et d'exploitation des parcelles et étangs présents dans la zone concernée vont amener à dévaluer fortement la valeur de ces parcelles et pénaliser fortement les propriétaires (forestiers, étangs et agriculteurs) de ces parcelles. Bien que des compensations soient évoquées dans le projet, elles ne compenseront jamais la dépréciation de ces parcelles.

2°) L'interdiction de lâcher de gibier est une aberration car s'ils sont faits dans des conditions sanitaires stricts (vaccination...) il n'y a pas, à ma connaissance, d'impacts sur le milieu. L'organisation de chasses ponctuelles sur ce territoire n'est pas de nature à perturber l'écosystème.

3°) N'oublions pas que l'entretien de ces milieux est essentiellement fait par les propriétaires, pêcheurs et chasseurs. L'interdiction ou la limitation de l'exploitation de ces parcelles va mécaniquement engendrer l'arrêt d'entretien des parcelles et de leurs accès.

4°) L'interdiction de la pêche de nuit m'interroge, quelle est l'impact de cette pêche de nuit ? Pourquoi interdire la pêche de nuit et autoriser la chasse de nuit dans les huttes ? un pêcheur de nuit génère beaucoup moins de nuisances potentielles qu'un chasseur de nuit.

Merci d'intégrer ces remarques à l'enquête publique

Cordialement

Antoine DE ZUTTER

Tel ·